



HAL
open science

France: a Republic that Doubts... and Surrenders

Phryné Pigenet, Michel Pigenet

► **To cite this version:**

Phryné Pigenet, Michel Pigenet. France: a Republic that Doubts... and Surrenders. *Dictatorships & Democracies*, 2019, De Munic a París (1938–1940). De la Guerra Civil espanyola a la nova Europa alemanya, 7, pp.97 - 123. 10.7238/dd.v0i7.3164 . hal-03748606

HAL Id: hal-03748606

<https://hal.science/hal-03748606>

Submitted on 9 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La France : une République qui doute... et abdique

PHRYNÉ PIGENET

Université Paris Ouest (France)
orcid.org/0000-0002-5092-5066

MICHEL PIGENET

Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (France)
orcid.org/0000-0003-3410-1283

Présentation : 26 juin 2019 | Acceptation : 16 juil. 2019 | Publication : 15 déc. 2019

Citation recommandée : Pigenet, Phryné, et Pigenet, Michel. 2019. « La France : une République qui doute... et abdique ». *Dictatorships & Democracies. Journal of History and Culture* 7 : 97–123. doi: <https://dx.doi.org/10.7238/dd.voi7.3164>.

Résumé : Constitué en réaction à l'agressivité menaçante des adversaires de la “Gueuse”, le Front populaire a réactivé les ambitions d'une République démocratique et sociale. L'irruption inattendue et victorieuse des travailleurs met à mal sa dimension interclassiste sans bousculer le cœur régalien de l'État, foyer d'un conservatisme confondu avec la stabilité. C'est flagrant en matière de diplomatie et de finances à partir desquelles s'enclenchent, de 1938 à 1940, remises en cause et revanches sur fond de tension internationale. Grosses de désillusions, elles amènent le régime à déroger à ses engagements comme à ses principes.

Mots clés : accords de Munich, anticomunisme, antifascisme, CGT, communisme, Daladier Édouard, diplomatie, droit d'asile, Espagne, étrangers, fascisme, Front populaire, Grande-Bretagne, grèves du 30 novembre 1938, guerre, parti radical, PCF, répression, revanche sociale, Reynaud Paul, SFIO, syndicats, URSS, xénophobie

France: a Republic that Doubts... and Surrenders

Abstract : The Popular Front, founded as a reaction to the menacing aggressiveness of those opposing the *Gueuse*, rekindled the aspirations for a democratic and social republic. The unexpected and victorious irruption of the workers undermined the inter-class dimension of the State without shaking up its power centre, the hotbed of a form of conservatism confused with stability. This was especially obvious in matters of diplomacy and finance, which were the source of defiance and revenge from 1938 to 1940, in a context of international tension. With great disappointment, it all led the regime to deviating from both its commitments and principles.

Keywords : Munich Agreement, Anti-communism, Anti-fascism, CGT, Communism, Édouard Daladier, diplomacy, right of asylum, Spain, Popular Front, foreigners, Fascism, Great Britain, strike of 30 November 1938, war, radical party, PCF, repression, social revenge, Paul Reynaud, SFIO, trade unions, USSR, xenophobia

En 1939, le cent-cinquantenaire de 1789 trahit les préoccupations, tensions et doutes de la période. Déterminés à refermer la parenthèse du Front populaire et désormais convaincus de l'imminence d'un nouveau conflit mondial, les pouvoirs publics font le choix d'une commémoration *momifiée* (Garcia 1988). Soucieux d'afficher la puissance militaire et les ressources de l'Empire, ils célèbrent l'État au détriment de la Révolution. Telle avait été, déjà, l'option de 1889. La République fêtait alors son triomphe et débordait d'optimisme. Celui-ci n'est plus de mise cinquante ans plus tard. Le consensus revendiqué laisse percer une modération bienpensante, sinon conservatrice, davantage portée à saluer le patriotisme que l'émancipation.

Le 10 juillet 1940, une majorité écrasante de parlementaires — 569 voix contre 80 et 17 abstentions — saborde le régime (Sagnes 1991). « Vive la République quand même ! », lance Vincent Badie, député radical de l'Hérault¹. Le cri ne manque pas de panache, mais dit l'ampleur d'un désastre que l'inimaginable défaite militaire ne suffit pas à expliquer. La netteté du vote révèle la profondeur du mal qui, entre doute et reniement, ronge l'élite politique du pays. Si la brutale rupture de l'été 1940 vient de loin, tout semble s'être accéléré à compter de 1938.

Mille neuf cent trente-huit ? C'est l'année choisie par le philosophe Michaël Foessel en quête de précédents historiques au trouble de la démocratie française « à l'heure du terrorisme ou de la mondialisation capitaliste » (Foessel 2019). Comparaison n'est pas raison, il n'apparaît pas moins légitime d'interroger l'histoire sur la manière dont, de compromis en dérogations puis en lois d'exception, une République en vient à fragiliser les principes qui la fondent.

En 1999, déjà, Gérard Noiriel attirait l'attention sur les dysfonctionnements et les dérives par lesquels les démocraties se perdent (Noiriel 1999). À travers le cas des étrangers et des Français d'origine étrangère, l'historien pointait les sources « républicaines de Vichy ». Sans nier le tournant de 1938, il reculait d'une décennie l'amorce d'une législation discrimina-

¹ *Le Journal officiel – Débats parlementaires* du 11 juillet 1940 attribue l'exclamation au sénateur radical de l'Ardèche, Marcel Astier, paternité contestée, entre autres, par Jules Moch et Antoine Pinay, témoins de l'incident.

toire. Dérangante, l'analyse a suscité plus que des réserves chez une partie de ses collègues², réactivant sur un front inattendu la controverse historiographique qui avait suivi, une vingtaine d'années plus tôt, la mise à jour de possibles « origines françaises du fascisme » (Sternhell 1978).

Sans reprendre la totalité d'un dossier dont l'examen déborderait de notre cadre, nous nous proposons de revenir sur quelques-unes de ses pièces et de reconsidérer les dynamiques, acteurs et facteurs sociopolitiques à l'œuvre de 1938 à 1940. Toutefois, avant de voir comment se consume une République, il importe de considérer les approximatifs fondements républicains de la Troisième du nom, née sous l'égide de M. Thiers et dans les conditions incertaines du provisoire et du compromis.

Les incertains fondements républicains de la Troisième République

Adolphe Thiers, républicain du surlendemain, a parfaitement expliqué les raisons de son ralliement à une République dont la répression de la Commune menée sous son autorité politique prouvait l'aptitude à contenir les débordements populaires³. « Tout gouvernement doit être conservateur, » concluait-il, « et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. La République sera conservatrice ou ne sera pas. » Les lois constitutionnelles votées en 1875 et, pour l'essentiel, inchangées jusqu'en 1940, gardent la trace d'une lourde hérédité monarchique en version orléaniste (Morabito 2004, 300), telle l'existence d'un président, irresponsable et doté du droit de dissolution de la Chambre des députés. Le constat vaut pour la présence du Sénat, destiné à tempérer les éventuelles audaces des élus du suffrage universel direct.

Les républicains de la veille ne s'y trompent pas. Sitôt la République confortée, à la fin des années 1870, leur aile « intransigeante » ou « radicale » réclame une révision constitutionnelle « intégrale »⁴. En vain. Pragmatiques, les « opportunistes » au pouvoir se contentent d'ajuster leurs

² Olivier Wiewiorka livra ainsi, à chaud, un compte-rendu particulièrement sévère dans le quotidien *Libération* du 18 novembre 1999.

³ Message à la Chambre du 13 novembre 1872.

⁴ Selon les termes de la motion votée par la Chambre des députés le 26 janvier 1882, mais non appliquée.

pratiques et misent sur l'émergence d'une coutume républicaine. À la suite de Jules Grévy, les présidents s'effacent, renoncent à user du droit de dissolution et laissent s'affirmer la fonction de président du Conseil, soumis au contrôle parlementaire. L'unique loi significative supprime, le 14 août 1884, les sénateurs inamovibles, et engage l'avenir en stipulant que « la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision »⁵.

Cette prudence institutionnelle jure avec le dynamisme législatif qui, au même moment, instaure ou étaye des libertés et réalisations majeures — liberté de la presse et de réunion ; droit syndical ; école gratuite, obligatoire et laïque, etc. —, dorénavant indissociables du régime républicain. Tous les droits, pourtant, ne se valent pas. Dans la continuité de la Déclaration de 1789, les élites républicaines issues des classes moyennes bourgeoises tiennent le droit de propriété, condition d'une citoyenneté pleine et entière, pour « inviolable et sacré ». En foi de quoi, la liberté d'entreprendre l'emporte sur le droit au travail, la liberté de circulation sur celle de manifester, celle de travailler si on a un emploi sur le droit de grève, etc.

Par ailleurs, la liste des dérogations et exceptions aux principes proclamés est longue. À commencer par une conception tenace de la loyauté attendue des fonctionnaires, toujours assimilés à des serviteurs de l'État, sinon du gouvernement (Baruch et Duclerc 2000 ; Rouban 2001). À ce titre, ils sont privés jusqu'en 1924 de la liberté de former des syndicats et, tout au long de la Troisième République, du droit de grève au nom de la continuité de l'État. Des révocations sanctionnent à plusieurs reprises des postiers et des enseignants passés outre l'interdit. À l'occasion, sous couvert des intérêts supérieurs de la nation, modalité d'une raison d'État où la défense de la patrie va de pair avec celle de la société, le recours à la réquisition élargit les restrictions du droit de grève des salariés du secteur privé.

Le droit d'association n'est pas moins contenu par les républicains, obsédés par les ambitions des congrégations religieuses. Avant 1901, seuls les syndicats, puis les sociétés de secours mutuel, échappent aux contraintes maintenues pour les autres groupements. Le droit de manifester demeure,

⁵ L'article 8 de la loi du 14 août 1884 ajoute que « les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République. »

quant à lui, soumis au bon vouloir de l'administration. À défaut d'en admettre le principe, Clemenceau consent, en 1907, à tolérer les cortèges dont les organisateurs assurent l'encadrement et négocient le déroulement avec les pouvoirs publics. En cas d'interdiction, ne pas obtempérer expose aux foudres de la vieille loi répressive de 1848 contre les « attroupements » susceptibles de « troubler la tranquillité publique ». Le décret-loi du 25 octobre 1935, promulgué au plus fort de l'agitation des ligues d'extrême droite, officialise les règles à suivre par quiconque souhaitant occuper l'espace public, mais se garde de l'ériger en droit garanti.

Enfin, la République dispose d'une législation d'exception, sur le modèle des trois « lois scélérates »⁶ anti-anarchistes de 1893-1894 qui, votées dans l'émotion créée par une série d'attentats, permettent les arrestations préventives, la saisie de journaux et la traque des « associations de malfaiteurs », auxquelles sont assimilés les groupes anarchistes. La justice les invoque régulièrement pour frapper les militants ouvriers de toutes obédiences. La République s'autorise encore, « en cas de péril imminent » résultant « d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée », à décréter l'état de siège, qui transfère les pouvoirs de police à l'autorité militaire.

Les lois, fussent-elles dérogatoires, ne disent rien, d'autre part, des normes à l'œuvre au cœur de l'appareil d'État, dont les compétences et la stabilité, à l'écart des fluctuations électorales, veillent aux continuités et cohérences régaliennes. En la matière, du Conseil d'État et de la Cour de cassation aux directions des ministères en passant par les états-majors militaires et policiers, la priorité est de maintenir l'ordre public. Modalité du « vivre ensemble » et de la paix civile, l'objectif ne se confond pas moins avec la préservation de l'ordre politique et social (Machelon 1976). Les origines et le cursus des membres de la haute fonction publique croisent ceux des autres fractions des classes dominantes pour en partager le conservatisme social que tempèrent, parfois jusqu'à le contrarier, le sens de l'État et l'éthique de l'intérêt général.

⁶ Qualificatif initié par Léon Blum dans l'article qu'il leur consacra, sous le pseudonyme *Un juriste*, dans la *Revue blanche* du 1^{er} juillet 1898.

Au risque de l'épuisement ?

La République à l'épreuve de la crise des années 1930

La République consolidée au sortir de la Première Guerre mondiale

L'épreuve de la guerre marque l'aboutissement du processus d'assimilation de la République à la nation et à la patrie. Cela ne signifie pas pour autant l'évanouissement des tensions politiques et sociales, dont certaines ont été engendrées par le conflit, sa conduite et sa conclusion. Tandis que la « grande lueur à l'Est »⁷ réactive les espérances révolutionnaires dans l'Hexagone, la droite, sortie majoritaire du scrutin législatif de 1919, tient bon face à la contestation ouvrière. La défaite de celle-ci, en 1920, sonne l'heure du repli sur fond de divisions, qu'enregistrent les scissions politiques et syndicales.

Le parti communiste et la CGTU, son bras syndical, sont dans la ligne de mire de la justice. À la répression de l'antimilitarisme s'ajoute celle de l'anticolonialisme. La solidarité inconditionnelle affichée avec l'URSS colore d'un soupçon de « trahison » la vieille méfiance antiouvrière de l'appareil d'État républicain dressé contre la subversion (Becker & Berstein 1987). « Le communisme, voilà l'ennemi ! », affirme en 1927 le radical Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur.

Si l'opposition droite/gauche continue de structurer le débat politique, le jeu de bascule du très assagi parti radical l'associe désormais aux coalitions les plus diverses. Minoritaires, les oppositions d'extrême-gauche et d'extrême droite au régime pèsent peu pour l'heure.

La paix, oui, mais à quel prix ?

La victoire de 1918 ajoute de nouveaux problèmes à ceux restés en suspens. Si la France endosse le rôle de *gendarme de l'Europe*, résolue à *contenir le Boche*, ses gouvernements doivent aussi tenir compte du pacifisme, dont les 4,5 millions d'anciens combattants se reconnaissent dans le mot d'ordre « Plus jamais ça ! ». À cette fin, plusieurs voies diplomatiques sont possibles :

⁷ Expression empruntée au titre *Cette grande lueur à l'Est* – Paris, Flammarion, 1945, donné par Jules Romains au tome XIX de sa grande fresque romanesque, *Les hommes de bonne volonté*.

isoler l'Allemagne par un dense réseau d'alliances continentales, développer la sécurité collective, conserver ou obtenir le soutien d'autres grandes puissances. Sur le plan militaire, seule une stratégie *défensive* semble acceptable par l'opinion, d'autant que le pays souffre d'un inquiétant déficit démographique aggravé par l'hécatombe de la guerre.

Jusqu'en 1935, la France tient son rang dans les négociations internationales et n'hésite pas à conclure avec l'URSS un pacte d'assistance mutuelle, sans doute plus spectaculaire par son existence que par ses contraintes. Les provocations hitlériennes, à l'exemple du rétablissement du service militaire obligatoire, confirment déjà les limites des solidarités diplomatiques. À Stresa, la France, fidèle à sa ligne antérieure, mise d'abord sur la sécurité collective et le respect des traités, mais la conférence s'achève sur une déclaration de principes sans réelle portée pratique. Surtout, le partenaire britannique négocie avec l'Allemagne un traité naval, cependant que Rome, mécontente du désaveu de ses ambitions éthiopiennes, se rapproche de Berlin.

Les échecs diplomatiques et le risque d'isolement français en Europe (Bédarida 1977, 240) sont perçus dans l'Hexagone, où l'opinion se divise sur la politique internationale. Plutôt ancré à gauche jusque-là, le pacifisme trouve un écho inédit à droite, voire à l'extrême droite. L'évolution de la situation européenne bouleverse ainsi la rhétorique traditionnelle des tenants du *nationalisme intégral*, contempteurs patentés de l'influence germanique. Hostiles à toute alliance avec l'URSS, ils persistent dans la dénonciation de l'*anti-France, ennemi intérieur* dont relèvent les sympathisants du Front populaire, sinon la République elle-même, la "Gueuse". La presse d'extrême droite décrit dorénavant les communistes comme de dangereux « fauteurs de guerre ». Ce néo-pacifisme, qui n'est pas sans écho dans l'opinion, encourage à la passivité envers les dictatures.

Il est vrai qu'à partir de 1936, à l'occasion de la remilitarisation de la Rhénanie, une partie de la gauche, PCF en tête, prend ses distances avec un pacifisme à tout prix. En 1938, elle prône le « réarmement moral » et pousse à l'alliance avec l'Union soviétique⁸ (Peyrefitte 1977). La gauche se divise

⁸ Le premier institut de sondage (l'IFOP) naît en 1938. L'enquête réalisée par ses soins après Munich révèle qu'une forte minorité des sondés — 37 % — est hostile aux accords. À la Chambre, ils sont approuvés par 87,5 % des députés.

pendant sur tous ces points, divergences que la droite s'emploie à attiser à l'adresse des radicaux et pour isoler les communistes (Guillen 1984).

Ces lignes de fracture jouent au sein du gouvernement et parmi les diplomates (Ulrich-Pier 2005). Trois tendances se dessinent à la veille des accords de Munich (Girault 1977, 209–227). *a) Les réalistes orientaux*, partisans des alliances avec les pays d'Europe centrale, prolongées au besoin jusqu'à l'URSS, et d'une fermeté envers Hitler. *b) Les optimistes*, auxquels se rattache Daladier, sont convaincus que l'Allemagne nazie, dont le peuple serait pacifiste, n'a pas les moyens de sa politique. Ils sont néanmoins prêts à sacrifier la Tchécoslovaquie sur l'autel d'un système diplomatique et militaire incluant la Pologne, la Roumanie, la Grèce et la Turquie, mais non l'URSS et en lien étroit avec le Royaume-Uni. *c) Les pessimistes*, voire défaitistes, sont sceptiques quant aux capacités militaires des démocraties occidentales. Ils penchent pour l'abandon de l'Europe centrale, le rapprochement avec Mussolini voire avec Franco, et refusent toute entente avec l'URSS. Georges Bonnet incarne cette version hexagonale de l'apaisement britannique. Les deux dernières tendances se rejoignent dans le soutien aux accords de Munich, mais les illusions munichoises se dissipent vite. En Espagne, les démocraties occidentales ont lâché le gouvernement légitime en vertu de la *non-intervention*, que violent l'Allemagne et l'Italie. En France même, le refus d'appuyer la République sœur complique l'acheminement d'armes et de volontaires.

À Munich, la Tchécoslovaquie, tenue à l'écart des négociations, est amputée du tiers de sa population, ainsi que de sa principale région industrielle. Première victime des accords, elle n'est pas l'unique perdante d'un compromis qui fragilise le principe de garantie des frontières issues des traités de paix. Les accords sonnent aussi le glas de l'influence française en Europe centrale et orientale, où des régimes autoritaires s'installent. En mars 1939, quand Hitler s'empare de la Bohême-Moravie, on proteste et songe à une réaction qui viendra sous la forme d'un avertissement à ne rien tenter contre la Pologne... À Paris, la consigne demeure : « Avant tout, attachons-nous aux Anglais et attachons-les à nous » (Girault 1977).

Conforté par la mainmise de Mussolini sur l'Albanie et ses revendications territoriales, ce sursaut tardif affecte l'opinion, qui prend conscience de la probabilité d'un conflit, dont chacun comprend que les enjeux ne seront

pas que territoriaux⁹. En effet, s'il paraît difficile d'identifier les traits proprement "républicains" d'une diplomatie française dont les tenants et les aboutissants procèdent de facteurs territoriaux et nationaux, l'agressivité des dictatures constitue aussi une menace pour la République, la démocratie et les libertés, ce qui nous renvoie aux dilemmes politiques de la période.

Face à la crise, le Front populaire ou le retour aux sources d'une République démocratique et sociale

La donne change avec la crise, dont les manifestations socio-économiques, évidentes à compter de 1931, bousculent les compromis sociopolitiques antérieurs, et ébranlent avec eux les fondations du régime. Si la montée du chômage partiel et total touche le salariat, composante ouvrière en tête, la baisse des prix, la contraction des marchés et les faillites malmènent les classes moyennes, base sociale de la Troisième République. Mal préparés, politiquement et intellectuellement, à comprendre les exigences de la situation, les gouvernements successifs affrontent la crise avec les préoccupations et les recettes du passé. Du centre-droit au centre-gauche, on se soucie d'abord de la valeur du franc et des déficits budgétaires. L'aggravation qui résulte des politiques déflationnistes entame le crédit des hommes et partis de gouvernement. Avec les scandales qui entachent leur moralité, elle atteint la confiance dans le régime.

Alertée par l'émeute d'extrême droite du 6 février 1934, la gauche syndicale et politique prône, sous couvert de Front populaire, un retour aux sources des idéaux rénovés de la République démocratique et sociale. Les espoirs soulevés par la victoire électorale de 1936, que prolonge une formidable vague de grèves, écartent un temps les alternatives droitières. Ces mouvements et les avancées sociales ne tardent pas, cependant, à provoquer la réaction des différentes strates du patronat et des classes moyennes, partiellement et temporairement acquises au Rassemblement populaire. Son échec final redonne leur chance aux deux autres issues.

⁹ Les sondages portant sur la perception de l'inévitabilité de la guerre témoignent de l'évolution rapide de l'opinion publique au cours de l'année 1939 : en février, 57 % l'estiment évitable ; en avril, ils ne sont plus que 47 % ; 34 % en juin.

Réformer l'État pour changer la République

Dès avant la crise, l'aspiration à la révision constitutionnelle, un temps chère à la gauche radicale qui avait fini par s'en détacher, revient en force à travers le thème de la *réforme de l'État*. Dans la perspective quelque peu philosophale d'une *troisième voie*, les *non-conformistes* de tous bords dressent le double constat d'une faillite de la politique politicienne et des institutions qui la couvrent. À l'instabilité, au laxisme, à l'incompétence et à la corruption, ils opposent l'ordre et l'autorité, proclament l'efficacité de gouvernements de *techniciens*, épine dorsale d'un État *fort* mâtiné de corporatisme, car adossé à la représentation des forces vives de l'économie et de la société.

Le projet gagne du terrain, notamment parmi les anciens combattants, gardiens autorisés des vertus nationales. Avec des nuances accordées à la variété des sensibilités politiques, leurs associations dénoncent l'impuissance des gouvernants. En octobre 1938, les deux principales, l'UNC, classée à droite, et l'UFAC, de centre-gauche, exigent ensemble un gouvernement fort et la restauration de la moralité publique (Bourdin 1978). À la croisée du patronat, de la haute fonction publique et du réformisme syndical, les familiers du groupe X-Crise et les rédacteurs des *Nouveaux Cahiers* travaillent à l'avènement d'une République technocratique (Fridenson 1978).

Les habitués des palais officiels y viennent à leur tour. André Tardieu, un temps ministre et président du Conseil après avoir été proche de Clemenceau et de Poincaré, adepte d'une modernité qu'il désespère d'introduire dans la République, publie en 1934 *La réforme de l'État* (Monnet 1993). Outre la critique des partis, dont il souhaite voir réduire le nombre, il plaide la réhabilitation du droit de dissolution ainsi que le resserrement de l'exécutif autour de quelques ministères et sous la direction d'un Premier ministre. Gaston Doumergue, ancien président de la République porté à la tête du gouvernement au lendemain du 6 février 1934, reprend à son compte plusieurs de ces propositions, mais bute sur la restauration du droit de dissolution. Son successeur, Flandin, réussit néanmoins à renforcer le rôle du président du Conseil.

À droite et à l'extrême droite, les projets se radicalisent en rejet d'une République coupable d'avoir permis le Front populaire. Tardieu verse ain-

si dans l'antiparlementarisme et largue les amarres qui le liaient à la Troisième République. Hors des milieux parlementaires, de larges secteurs du monde industriel et financier appuient la création du Parti populaire français de Jacques Doriot, transfuge du PCF en voie de droitisation rapide.

Changer de régime : la “Gueuse” en question au cœur de la République

Dissoutes pour cause de violences de rue, les ligues se reconstituent en partis politiques d'allures plus légalistes. D'autres dangers menacent toutefois la République. Dans les replis de son cœur régalien, le vernis républicain se fissure. Déjà en 1934, Jean Chiappe, à la tête de la puissante préfecture de Police de la capitale et praticien d'une répression systématique des manifestations syndicales et de gauche, ménageait les ligues qui, le 6 février, protestaient aussi contre son départ forcé de la Tour pointue. Au plus haut niveau de l'armée, le général Maxime Weygand, vice-président du Conseil supérieur de la guerre et chef d'état-major général de 1930 à 1935, n'a jamais caché, en privé, sa détestation du régime. Proche de l'Action française, il appuie la candidature de Maurras à l'Académie française. Élu au comité directeur du Rassemblement national pour la reconstruction de la France en lutte contre le Front populaire, il apporte son soutien à Franco. Sorti du service actif, il se répand en déclarations publiques ouvertement réactionnaires.

Moins en vue, d'autres cadres travaillent à la chute de la République. L'Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale, requalifiée en “Comité secret d'action révolutionnaire”, opte ainsi pour la voie du complot, de la provocation et de la violence meurtrière, qui lui valent le surnom péjoratif de « “Cagoule” » (Monier 1998). Si ses fondateurs et dirigeants sont des ingénieurs et des industriels, les stocks d'armes constitués et le projet de confier le pouvoir à un militaire¹⁰ témoignent de solides relais dans l'armée. Le 11 septembre 1937, des affiliés commettent deux attentats, dont l'un vise les locaux de la Confédération générale du patronat français, cible censée mettre en cause le PCF. Le 15 novembre de la même

¹⁰ Pétain ayant prudemment décliné la proposition, l'Organisation mise sur le maréchal Franchet d'Espérey.

année, l'échec d'une tentative de putsch en riposte à une imaginaire insurrection communiste déclenche l'ouverture d'une enquête, une vague de perquisitions et d'arrestations.¹¹ À cette date, les jeux ne sont pas loin d'être faits, mais n'anticipons pas.

Du doute au renoncement, le sabordage d'une République

Ruptures politiques et renversement de majorité

Le 13 janvier 1938, l'annonce de l'abstention du PCF lors d'un vote de confiance sur la politique économique et sociale du gouvernement conduit le président du Conseil, le radical Camille Chautemps, à *rendre leur liberté* aux communistes. Pour la première fois depuis juin 1936, la majorité du Front populaire vole en éclats à la Chambre. Son apparente reconstitution, quelques jours plus tard, ne trompe guère les observateurs. L'investiture à la quasi-unanimité — opposants au Front populaire compris — d'un nouveau cabinet Chautemps en signale l'ambiguïté. Après l'intermède de Blum, le radical Daladier accède à la présidence du Conseil le 12 avril et obtient les pleins pouvoirs financiers refusés au dirigeant socialiste. Fait significatif, la SFIO ne participe pas au gouvernement où siègent des ministres de droite, tels Paul Reynaud et Georges Mendel. Le Front populaire a vécu.

Président du parti radical, Édouard Daladier en incarne les oscillations. Le "taureau du Vaucluse", démissionnaire face à l'émeute du 6 février, promoteur de la dénonciation des "deux cents familles", parle maintenant de « remettre la France au travail » (Du Réau 1977). En clair, il explique au lendemain de son investiture : « Tant que la situation internationale demeurera aussi délicate, il faut qu'on puisse travailler plus de quarante heures et jusqu'à quarante-huit heures dans les entreprises qui intéressent la Défense nationale. » Sans nier l'importance du contexte, la cause profonde renvoie aux mobilisations ouvrières de 1936–1937. Le 15 janvier 1939, le président du Conseil expliquera ainsi la rupture de « l'alliance du prolétariat et du tiers état » par l'impression qu'aurait eue celui-ci d'avoir été « sacrifié » et « pas respecté » par celui-là (Berstein 1978, 297).¹² À l'écoute

¹¹ Le procès des survivants de la Cagoule se tiendra en octobre-novembre 1948.

¹² Propos tenus devant le comité exécutif du parti radical.

des employeurs, vent debout contre la loi des 40 heures hebdomadaires, le gouvernement écorne la majoration des heures supplémentaires, rendues d'autre part plus faciles. Le retour sur les acquis de 1936 s'inscrit dans un ensemble de mesures destinées à rassurer les marchés et à protéger l'épargne nécessaire au financement des dépenses d'armement et d'équipements publics.

La situation est plus complexe dans les profondeurs du pays où la discipline *républicaine* subsiste lors des seconds tours d'élections partielles. Indépendamment des transferts de voix qui pénalisent le PCF, globalement en recul au profit de la SFIO, les reports s'effectuent sans trop de pertes (Goguel 1977 ; Becker 1986). La déperdition est plus grande dans l'électorat radical, en phase avec Daladier et son parti, dont l'aile droite se félicite d'une alliance qu'elle n'a cessé de combattre.

D'un régime l'autre, les nouvelles pratiques de l'exécutif

Pour ne pas être inhabituel, le renversement de majorité intervenu en cours de législature n'est pas de nature à rehausser la réputation des parlementaires. Les forces les plus hostiles au Front populaire s'en réjouissent d'autant plus qu'il s'accompagne d'un retour en grâce d'une droite dont les deux principales formations, l'Alliance démocratique et la Fédération républicaine, sont loin de confirmer la modération qu'on leur prête. Homme en vue de la première, Pierre-Étienne Flandin n'hésite pas, le 17 janvier 1939, à saluer « l'œuvre constructive du fascisme et du national-socialisme » (Sanson 1978, 338). La Fédération républicaine n'est pas en reste. Elle entretient de bonnes relations avec un PPF ouvertement fascisant et abrite dans ses rangs des activistes, à l'exemple de Xavier Vallat, antisémite déclaré, ou de Philippe Henriot, responsable de son organisation de jeunesse.

Au pouvoir, Daladier, titulaire à la fois de la présidence du Conseil et du portefeuille de la Défense, cultive son image de dirigeant énergique, joue du thème de l'*autorité* au détriment d'un pouvoir législatif consentant. Cela est flagrant avec le recours à répétition des décrets-lois.

La procédure, envisagée sans succès pendant la guerre et inaugurée par Poincaré, consiste à obtenir du Parlement, pour une période et sur des domaines circonscrits, que le gouvernement puisse légiférer par voie

de décrets. En bref, elle dispense l'exécutif de débats longs et incertains. Son usage, symptomatique du grippage des institutions, croît dans les années 1930. Avec quatre lois d'habilitation, Daladier les érige en mode de gouvernement de la République. À chaque fois, les parlementaires se dessaisissent de leurs prérogatives au profit d'un président du Conseil qui ne les ménage guère. Ainsi promulgue-t-il des décrets-lois après la date les autorisant, cependant que les domaines couverts s'élargissent au fil des mois. Métamorphosé en chambre d'enregistrement, le Parlement n'est plus que l'ombre de lui-même. En juillet 1939, un élu du Parti social français, héritier de l'ancienne ligue dissoute des Croix-de-Feu, a beau jeu de « constater que Monsieur Daladier, président du parti radical, qui se pose en défenseur des institutions républicaines, exerce une véritable dictature » (Machefer 1978, 325).

Les "radicaux" ? Nulle norme ne régit l'attribution d'une étiquette à géométrie politique variable. Le parti radical et radical-socialiste ne s'est jamais distingué par la discipline de ses membres. Si sa vie interne s'est toujours ressentie de son caractère de parti de gouvernement, plus habile aux délicats équilibres politico-personnels qu'aux controverses idéologiques, sous la direction de Daladier, accaparé par ses fonctions ministérielles, ses instances se réunissent de moins en moins souvent et lui semblent totalement acquises tandis qu'à la base, ses comités périssent (Berstein 1978). Au vrai, le gouvernement peut compter sur d'autres relais. Le 16 mai 1938, un décret alourdit la tutelle qu'exerce le ministre des PTT sur l'information diffusée par les radios, d'État ou privées, aux micros desquelles ses collègues s'invitent volontiers. « Tout ce qui a une âme et une volonté française est aujourd'hui derrière M. Daladier », consent l'éditorialiste du *Figaro*, le 28 novembre 1938, à la veille d'une épreuve de force décisive.

À droite toute, la République contre les travailleurs

Les radicaux affichent dorénavant un anticommunisme réactivé par les désaccords surgis à propos de la guerre civile espagnole (Berstein 1986), dont Daladier, convaincu d'être en phase avec le gros de l'opinion, use comme d'un gage offert à la droite (Poulhès 2017). Celui-ci se double d'un antisindicalisme plus ou moins teinté de racisme social. Sur tous ces points,

l'heure n'est plus seulement aux démonstrations de force, musclées au besoin, du PPF, du PSF et de leurs *syndicats*, ni même aux attentats de la Cagoule. L'État, maintenant en première ligne, ouvre les hostilités sur le terrain hautement sensible de la durée du travail. Au cours de l'été 1938, le refus patronal d'un accord national dans la métallurgie entraîne le raidissement de la fédération cégétiste, initialement ouverte à un compromis (Prost 2006, 113–114). Daladier prend alors la main et annonce, le 21 août, son intention d'élargir la brèche ouverte au printemps.

Au sortir de la crise tchèque, le passage de Paul Reynaud de la Justice aux Finances le 1^{er} novembre alerte les syndicalistes. Du 2 au 13, des décrets remettent en cause des acquis essentiels de 1936. Outre l'augmentation de la fiscalité sur les salaires et la consommation ainsi que le retour du travail au rendement, ils ciblent les 40 heures. En pratique, il est possible de passer à 48 heures. La majoration des heures supplémentaires est réduite, cependant que les refuser expose à des sanctions dans les entreprises travaillant pour la Défense¹³. L'offensive ne va pas sans provocation. Ainsi, l'allongement de la durée du travail s'effectue de manière à rétablir six jours de travail par semaine. À la radio, Paul Reynaud insiste sur ce point : « Je vous annonce qu'en France, la semaine des deux dimanches a cessé d'exister ».

Divisée, la CGT se résout le 25 à la riposte et fixe au 30 une grève générale de 24 heures, sans occupations ni manifestations. Pensant se donner le temps d'une issue honorable, la direction cégétiste permet aux autorités de préparer la défaite du mouvement ouvrier. Dans ses *Mémoires*, Reynaud note : « Je veux en finir avec une CGT désormais dominée par les communistes. Ceux-ci veulent la bataille : ils l'auront. L'occasion est trop belle pour que je la laisse passer » (Reynaud 1963).

Sans attendre, le 21, des grèves éclatent dans la métallurgie parisienne, le Nord et l'Ouest. Policiers et gardes mobiles sont aussitôt déployés pour évacuer les usines. Le 24, au terme de violents affrontements, la reconquête de l'usine Renault-Billancourt se solde par l'inculpation de 283 ouvriers sous le motif de rébellion à la force publique en bandes armées (Prost

¹³ Le refus autorise le licenciement sans indemnité. Y encourager peut valoir de 6 jours à 3 mois de prison.

2006). Le 25, la direction de l'entreprise décide d'un lock-out avant de procéder à l'épuration en règle des personnels réembauchés¹⁴. Le même jour, le gouvernement, fort de ces premiers succès, dont on devine l'effet sur le moral des travailleurs, ordonne la réquisition des cheminots. Le 28, il étend la mesure à l'ensemble des services publics. Sans préjuger des poursuites judiciaires à venir contre les réfractaires, une circulaire menace de révocation immédiate les fonctionnaires qui participeraient à la grève.

Au jour dit, la troupe campe dans les gares, le métro, les dépôts de bus et centres postaux, où les grévistes sont remplacés par des militaires. De bon matin, la radio décrit la circulation des transports en commun de la capitale. Le faible taux de grévistes — 10 % — parmi les fonctionnaires et les agents des services publics accrédite l'impression d'échec, que nuancent ceux — de 50 à 80 % — relevés dans les bastions ouvriers de la métallurgie, de la chimie, du bâtiment et des ports. La défaite est cependant bien réelle. Le patronat remporte sa « bataille de la Marne »¹⁵. En plus du maintien des décrets, la répression frappe les syndicalistes. Sur 1 731 poursuites judiciaires, 806 donnent lieu à des peines de prison ferme, dont 103 comprises entre deux et dix-huit mois. Les sanctions professionnelles sont plus nombreuses encore, dont l'État-patron offre l'exemple. Aux PTT, on dénombre 2 74 exclusions pour 8 jours¹⁶. En appui aux employeurs du privé, l'administration assimile la participation à la *grève politique* du 30 à une rupture du contrat de travail. On estime le total des lock-outés à 800 000, soit 9 % des effectifs ouvriers. Dans la métallurgie, le taux atteint 17,5 %. Les réembauches sont l'occasion d'une « Saint-Barthélemy » des délégués et des syndicalistes¹⁷. Ambroise Croizat, le dirigeant de la Fédération des métallurgistes, dénonce « les consignes » et « les listes noires ». « La haine

¹⁴ Sur 1 868 licenciés avec l'accord du ministre du Travail, 843 sont des syndicalistes. Tombé aux élections professionnelles de décembre 1938, le score des candidats de la CGT remonte toutefois à 13 400 en juillet 1939.

¹⁵ Expression captée par Simone Weil à l'écoute d'une conversation entre deux employeurs résolus, après 1936, à prendre leur revanche.

¹⁶ Une commission interministérielle d'harmonisation établit la norme à 8 jours. Des hauts fonctionnaires reconnaîtront « l'extrême fragilité des bases juridiques » des sanctions prises, parfois difficiles à exécuter, notamment dans l'Éducation nationale, sauf à risquer de devoir fermer des écoles. Cf. A. Prost (2006, 122).

¹⁷ Selon l'un des titres de *La Vie ouvrière* de janvier 1939.

est partout », conclut-il. Devant le comité central de la Ligue des droits de l'homme, Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, s'émeut pour sa part « d'une politique qui tend à détruire les libertés ouvrières », au risque d'amener « les masses ouvrières à penser qu'il n'y a guère de différences entre notre régime et le régime totalitaire » (Bruhat 1978, 175). Dans l'immédiat, la chute brutale des effectifs cégétistes, passés de plus de 4 millions d'adhérents à près de 2,5 millions en 1939 (Prost 2006), mais aussi l'exacerbation des luttes de tendances témoignent, par-delà la crise syndicale, d'une démoralisation ouvrière grosse de conséquences sur les mobilisations républicaines.

La montée des périls soumet l'antifascisme à l'épreuve d'un pacifisme qui, à la CGT comme à la SFIO, se colore d'anticommunisme. Signe des temps, une partie de la gauche partisane de la paix à tout prix rejoint l'extrême droite et de larges fractions de la droite dans la dénonciation d'un « bellicisme » communiste au service exclusif de Staline. Dès l'été 1938, la Fédération républicaine réclame la dissolution du PCF. Le 17 décembre, 432 journaux, dont 91 quotidiens, font de même.

À l'approche de la guerre, des mesures destinées à préserver les « secrets de la défense nationale » et à sanctionner plus sévèrement les « atteintes à la sûreté extérieure de l'État » et les « propagandes étrangères » resserrent le dispositif répressif du temps de paix. Elles serviront sous peu contre les militants communistes que, le 1^{er} juillet 1939, le ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet promet à l'ambassadeur d'Allemagne de « mettre à la raison » (Lacroix-Riz 2006, 176).

De la République intégratrice à l'exclusion des « indésirables »

La longue faiblesse démographique de la France explique l'ancienneté et l'ampleur de l'immigration¹⁸ (Weil 1991). L'émergence de l'État social, moment clé de la consolidation de l'État-nation, a progressivement conduit à distinguer les droits des citoyens de ceux reconnus aux étrangers (Noi-

¹⁸ En 1930, avec 515 étrangers pour 100 000 habitants, la France est le pays qui compte le plus fort taux d'étrangers parmi les pays industrialisés.

riel 1991). En pratique, l'ambition républicaine d'intégration¹⁹ (Schor 1985) doit composer avec les passions xénophobes, réactivées par la crise des années trente (Rosental 2011)²⁰.

L'exacerbation des concurrences entretient l'inquiétude et l'hostilité de larges secteurs de la population séduits par le slogan « "La France aux Français" » (Singer-Kerel 1989). En 1932, une loi prévoit de fixer des quotas d'entrée après consultation des organisations intéressées et du Conseil national de la main-d'œuvre. Mal acceptée par le patronat, elle est mollement appliquée jusqu'en 1934 (Guillaume 1983). Des contingentements visent également les professions libérales. De 1933 à 1935, plusieurs lois restreignent drastiquement les conditions d'exercice de la médecine, d'inscription au barreau ou d'accès à un office ministériel. En 1938, les chambres de commerce mènent campagne pour limiter l'installation de commerçants et d'artisans étrangers²¹. Les décrets du 2 mai et du 12 novembre 1938 ainsi que du 2 février 1939 imposent à ces derniers la détention d'une carte professionnelle, que les services délivrent avec parcimonie (Spire 2005).

Refoulement, expulsions, attribution toujours plus sélective de cartes de travail et de séjour précarisent par ailleurs les travailleurs immigrés. Le décret du 6 février 1935 durcit encore le régime de la carte d'identité. Les peines encourues en cas de situation irrégulière sont alourdies et suivies d'expulsion immédiate, tandis que le nombre de naturalisations fléchit sous l'effet des rejets et des ajournements.

L'État, énonce un rapport semi-officiel de juillet 1937, a le devoir de protéger le pays contre le danger dont le menacent les étrangers indésirables [...]. Le

¹⁹ Bien qu'elle ait un objectif plus populationniste qu'humaniste, la loi de 1927 élargit et assouplit le droit à la naturalisation.

²⁰ La naissance d'un droit du travail international et la nécessité de tenir compte des exigences des pays d'émission souhaitant une égalité de traitement de leurs ressortissants avec les Français étendent aux travailleurs étrangers la loi sur les accidents du travail ou sur le travail des femmes et des enfants.

²¹ Dans ce rapport, les griefs contre les étrangers sont d'ordre économique (incompétence, concurrence de mauvais aloi) mais portent également sur une assimilation insuffisante, un état sanitaire préoccupant et une politisation qui les rend « indésirables ». Ils sont étendus aux naturalisés de fraîche date. Les chambres de commerce de province reprennent les mêmes arguments, témoinnant d'une propagande bien orchestrée. Archives nationales F/7/16036, rapport de la Chambre de commerce de Paris du 23/11/1938.

sujet étranger doit se montrer digne de l'hospitalité qu'on lui accorde. S'il en abuse, il n'est que juste qu'on lui donne congé. (Collard de Sloovere 1938, 41)

“Indésirable” ? La notion, des plus floues, désigne aussi bien le chômeur privé de papiers que l'exilé en quête de pays d'accueil ou le fauteur de troubles (Ben Khalifa 2012). Si Daladier invoque la tradition républicaine du droit d'asile, il approuve le décret-loi du 2 mai 1938, qui durcit les procédures d'expulsion :

Il s'agit, explique-t-il, de créer une atmosphère épurée autour de l'étranger de bonne foi, [...] de maintenir pleinement notre bienveillance traditionnelle pour qui respecte les lois de l'hospitalité de la République, mais [...] de marquer pour qui se montre indigne de notre sol, une juste et nécessaire rigueur²².

Par suite, en 1939, le total des expulsions bondit à 11 144.

Un nouveau cap est franchi avec le décret du 12 novembre 1938 sur l'ouverture de centres d'internement des étrangers indésirables, mais non expulsables car réfugiés politiques. Véritable *loi des suspects*, le texte autorise l'enfermement sur la base du simple soupçon de danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale (Peschanski 2002).

L'afflux soudain et massif de 500 000 républicains espagnols puis l'entrée en guerre précipitent l'adoption de nouvelles mesures d'exception, tels les décrets du 17 septembre et du 18 novembre 1939. Celui-ci autorise les arrestations sur simple suspicion ou intention et prescrit l'internement administratif des « individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Dans une circulaire, le ministre de l'Intérieur incite les préfets à des actions préventives. Ce faisant, il couvre les possibles dérives d'une administration non exempte de xénophobie. À cette date, les étrangers ne sont plus seuls en cause dans une République qui traque aussi ses « ennemis de l'intérieur », soit, pêle-mêle, les sympathisants nazis ou fascistes, les pacifistes, les anarchistes et les communistes, etc. (Guillen 1984).

²² Archives de la préfecture de Police de Paris BA 2249, rapport d'E. Daladier, président du Conseil, à A. Lebrun, président de la République.

La guerre et le tournant politique de l'automne 1939

La déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, change la donne. Les bouleversements consécutifs à la mobilisation et les impératifs militaires d'une "drôle de guerre" sans opérations d'envergure à l'Ouest modifient le fonctionnement des institutions et l'exercice des libertés. Divers textes adoptés en prévision du conflit ont élargi en conséquence les pouvoirs de l'exécutif, qu'il s'agisse de l'organisation d'une « économie libérale de guerre » (Azéma 2002) ou du contrôle de la presse. Dès le 26 août, avant même l'entrée en guerre, l'instauration de la censure se double du droit de saisir et de suspendre des publications.

La presse communiste est la première visée, au motif de son approbation du pacte germano-soviétique. La direction du PCF peut bien réaffirmer simultanément sa ligne antifasciste, un décret ordonne la saisie de *L'Humanité* du 26 août, dont la une appelle à l'« Union de la nation française contre l'agression hitlérienne ». La veille, déjà, le préfet de Police a fait saisir les éditions de province du journal et le numéro de *Ce Soir*, quotidien dirigé par Aragon (Albert 1987). Le 27, 179 publications communistes ou tenues pour telles subissent le même sort²³. La mesure ne fait pas l'unanimité à gauche. À la CGT, dont la majorité de la commission administrative a condamné le Pacte, Benoît Frachon arrache, le 28, une protestation du bureau confédéral, qui réitère son « attachement à la liberté de la presse, fondement de la démocratie »²⁴. Les députés du PCF applaudissent, le 3 septembre, la déclaration de Daladier et votent les crédits de guerre. Rien n'y fait²⁵.

L'occupation de la partie orientale de la Pologne par l'URSS achève de déconsidérer le PCF, ébranlé dans ses profondeurs militantes et ostracisé, alors que l'Internationale communiste amorce un changement radical de

²³ Seuls *Regards* et *La Vie Ouvrière* échappent à la mesure. Le premier cesse de paraître à la fin septembre, le second est interdit le 25 janvier 1940.

²⁴ La protestation que devait publier le 1^{er} septembre *Messidor*, l'hebdomadaire de Léon Jouhaux, est censurée.

²⁵ D'abord exclus d'une sous-commission élue à la majorité, ils seront ensuite évincés de plusieurs commissions où ils siégeaient de droit, telles celles de l'Air, de l'Armée, des Affaires étrangères, du Travail et des Colonies (Bourgeois, 1983, 106).

ligne et stigmatise le caractère « impérialiste » du conflit. Le 26 septembre, un décret prononce la dissolution du PCF en sa qualité de propagateur des mots d'ordre de la Troisième internationale. Le texte élargit la mesure aux organisations et groupements « qui s'y rattachent » ou « se conforment » à ses orientations. Toute infraction au décret expose à des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison. À l'aube du 27, perquisitions et fermetures de locaux se déroulent aux quatre coins du pays. Dans les six semaines qui suivent, près de 1 300 associations, dont des patronages, des clubs sportifs et de loisirs, des bibliothèques ou encore des coopératives, sont dissoutes. Si les autorités délèguent volontiers aux syndicalistes non communistes le soin d'exclure les ex-unitaires, elles n'hésitent pas, en cas de difficulté, à intervenir. De novembre 1939 à mars 1940, 620 syndicats sont interdits.

La dynamique répressive enclenchée le 26 septembre contre un parti qui, deux ans auparavant, appartenait à la majorité au pouvoir, s'emballa jusqu'à attenter aux droits des parlementaires. Réunis dans un nouveau groupe « ouvrier et paysan français », les députés communistes mettent tant bien que mal leurs prérogatives et immunités au service de la difficile et douteuse dénonciation de la « guerre impérialiste ». À cette fin, dans une lettre adressée début octobre au président de la Chambre Édouard Herriot, ils demandent la tenue d'un débat sur la « paix juste, loyale et durable, que du fond de leur cœur souhaitent tous nos concitoyens ». La démarche, conforme à la procédure, provoque un tollé²⁶. La presse et les partis s'indignent. La répression redouble.

Si Daladier réitère son opposition à toute discussion publique sur ses choix diplomatiques et accentue la surveillance des journaux qui pourraient s'en faire l'écho, plusieurs de ses interlocuteurs le pressent d'agir contre les auteurs de la lettre. Dans cette perspective, un décret de clôture des chambres suspend, le 5 octobre, l'immunité des parlementaires et déclenche la poursuite des députés signataires pour propagation des mots d'ordre de l'Internationale communiste²⁷. En vertu de l'état de siège, les élus sont convoqués devant un juge militaire. Inculpés, ceux qui se pré-

²⁶ Circonstance aggravante, la lettre est contemporaine de l'abandon par Maurice Thorez de son régiment en vue de se réfugier en URSS.

²⁷ Les noms de plusieurs d'entre eux y figurent sans leur consentement explicite.

sentent sont arrêtés sur-le-champ. Lors de leur procès, le tribunal militaire écarte l'acte de propagande, mais retient la similitude de l'argumentaire de la lettre avec celui de la Troisième internationale. Le 3 avril 1940, le verdict est sévère. Pour les 44 condamnés, dont 9 par contumace, les peines s'échelonnent de 5 ans de prison ferme à 4 ans avec sursis.

Entretemps, les incidents se multiplient à la Chambre où siègent toujours, pendant leurs permissions, les députés communistes sous les drapeaux. Le 9 janvier, quatre d'entre eux sont expulsés de l'hémicycle pour avoir refusé de se lever lors d'un hommage à l'armée. Le même mois, l'Assemblée examine la proposition d'une déchéance pure et simple des derniers élus communistes. Le 20, la loi votée applique la déchéance à tous les membres « d'une assemblée électorale » qui n'auraient pas rompu avec la Troisième internationale avant le 1^{er} octobre 1939²⁸.

Le 19 mars, un bilan officiel estime à 60 députés et un sénateur le nombre des parlementaires évincés du Parlement (Bourgeois 1983, 234). Le total des élus démis s'élève toutefois à 2 718 si l'on compte les maires, les conseillers généraux, d'arrondissement ou municipaux. Le PCF perd ses ultimes tribunes légales. L'épuration anticomuniste affecte également les conseils de prudhommes, les caisses de secours, les délégués du personnel, sans parler des centaines de fonctionnaires mutés ou révoqués (Dejonghe & Le Maner 1987, 217). Peu avant la démission de Daladier, une synthèse des opérations menées en moins d'un semestre recense 10 550 perquisitions, 3 400 arrestations — dont la moitié dans le département de la Seine — et 1 500 condamnations (Peschanski 1987, 152). Trois mois plus tard, le total des perquisitions approche les 15 000 et celui des incarcérations s'élève à 5 553. Depuis le 9 avril 1940, un décret-loi dit « décret Sérol », du nom du ministre socialiste de la Justice, assimile toute « entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation ayant pour but de nuire à la défense nationale » à de la trahison. En temps de guerre, le crime est passible de la peine capitale.

²⁸ Le rapporteur socialiste du projet a obtenu que la date de référence, initialement fixée au 9 janvier, soit avancée au 1^{er} octobre.

Sous la République, la tentation bonapartiste

Il s'en faut que la détermination montrée à l'encontre des communistes se retrouve dans la conduite de la guerre. Malgré les pouvoirs dont ils disposent, ni Daladier ni Reynaud ne se révèlent à la hauteur des événements. Affaire de caractère, sans doute, mais aussi de configuration sociopolitique, de stratégie diplomatique et militaire.

À la faveur de la guerre, une partie du pacifisme s'est muée en défaitisme. À droite et à l'extrême droite, l'évolution sacrifie le credo nationaliste au rejet de la République, dont continuent encore à se réclamer ceux qui, à gauche, lui préfèrent néanmoins la paix, fût-elle au prix de la servitude²⁹. De là ces improbables compagnonnages ou collusions à l'origine du comité de liaison parlementaire où se côtoient, dans l'intrigue des socialistes, Flandin, Tixier-Vignancour et Laval.

Contraint de démissionner de la présidence du Conseil en mars 1940, Daladier conserve le portefeuille de la Défense³⁰. La promotion de Reynaud à la tête du gouvernement marque un substantiel infléchissement à droite. Le retour de ministres socialistes dit aussi la confusion de la période. Daladier et Reynaud ne conçoivent pas la réforme de l'État hors de la République. Dans l'urgence, la probabilité de la guerre puis sa déclaration précipitent le mouvement, à travers l'adoption d'une législation d'exception. Tous deux invoquent les circonstances et avancent un argumentaire aux antipodes de l'idéologie de la *Révolution nationale* vichyssoise, quand bien même celle-ci puisera dans l'arsenal répressif républicain. Le 14 décembre 1939, une circulaire du ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, va au-devant des inquiétudes qu'il pressent :

Ce gouvernement n'entend rien répudier de sa tradition démocratique, dans l'heure même où il conduit le combat contre des dictatures dressées pour la destruction des libres démocraties. Il s'arme à l'intérieur comme il s'est armé sur les frontières pour défendre l'indivisible destin de la Patrie et de la République. (Peschanski 1987, 155)

²⁹ Au congrès de 1936 de la CGT, le dirigeant du Syndicat national des agents des PTT, Jean Mathé, avait déclaré : « Plutôt la servitude que la guerre, parce que de la servitude on en sort et que de la guerre on n'en revient pas. »

³⁰ Avant de passer aux Affaires étrangères du 18 mai au 5 juin 1940.

À gauche, indépendamment du jugement porté sur le PCF, la Ligue des droits de l'homme ne se satisfait pas de la rhétorique officielle, qu'infirmes l'imprécision des « délits nouveaux » définis par le décret de dissolution du parti communiste, base potentielle de « procès de tendance contre les adversaires politiques » et d'atteintes à « la liberté d'opinion » (Bourgeois 1983, 202–203). Perspicace, elle s'inquiète des conséquences du texte sur « l'exercice du contrôle parlementaire et les droits du suffrage universel ».

D'un bout à l'autre de la période, les partisans de la *révolution fasciste* demeurent ultra-minoritaires dans le pays. Il en va toutefois autrement du référent bonapartiste, prompt à resurgir sous de multiples visages dès que l'incapacité du pouvoir à assurer la protection attendue devient synonyme d'impuissance et nourrit la demande d'autorité, sinon de solutions autoritaires. L'aspiration grandit dans les années 1930, notamment parmi les classes moyennes malmenées par la crise.

De la défaite militaire à la capitulation politique du 10 juillet 1940 : une « divine surprise » ?

Au fil des remaniements ministériels, la droite, durablement installée dans l'appareil d'État, a consolidé ses positions dans les cabinets ministériels. En son sein, les courants les moins résolus à affronter l'Allemagne nazie marquent des points. Sous le choc de la percée allemande du front occidental, la nomination de Pétain à la vice-présidence du Conseil, le 18 mai 1940, ne constitue que la partie visible de ce qui se joue au sommet de la République. Ainsi Weygand est-il rappelé, au même moment, pour remplacer Gamelin à la tête des armées. Un mois plus tard, le gouvernement, replié à Bordeaux, se divise sur la poursuite de la guerre. Emmenée par Pétain, qui met sa démission dans la balance, une partie du ministère, appuyée par Weygand et opposée à la capitulation militaire, penche pour la demande d'armistice, dont les « politiques » porteraient seuls la responsabilité (Crémieux-Brilhac 1990). Mis en minorité, Reynaud démissionne, mais recommande la désignation de Pétain pour lui succéder... Le lendemain, le Maréchal anticipe l'acceptation allemande de l'armistice et appelle « à cesser le combat ».

Le gouvernement qu'il forme va de la SFIO à l'extrême droite royaliste. Il s'ouvre le 23 juin à Pierre Laval qui, en sa qualité de vice-président du Conseil, conduit au pas de charge, entre promesses et menaces, les débats en vue d'une réforme constitutionnelle, que le vote du 10 juillet confie à Pétain. Cette fois, la République a abdicé.

Bibliographie

- Albert, Pierre. 1987. « La presse communiste en 1938–1939 ». Dans Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost et Jean-Pierre Azéma, dir., *Les communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938–1941*, 44–54. Paris : Presses de la FNSP, Seuil.
- Azéma, Jean-Pierre. 2002. *De Munich à la Libération, 1938–1944*. Paris : Seuil.
- Baruch, Marc-Olivier, et Vincent Duclerc, dir. 2000. *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française (1875–1945)*. Paris : La Découverte.
- Becker, Jean-Jacques. 1986. « Élections : le Parti marque le pas ». Dans Jean-Pierre Azéma, Antoine Prost et Jean-Pierre Rioux, dir., *Le Parti communiste français des années sombres, 1938–1941*, 20–30. Paris : Seuil.
- Becker, Jean-Jacques, et Serge Berstein. 1987. *Histoire de l'anticommunisme en France*, t. 1 : 1917–1940. Paris : Orban.
- Bédarida, François. 1977. « La gouvernance anglaise ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *Édouard Daladier, chef de gouvernement avril 1938 – septembre 1939*, vol. 1, 228–240. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Ben Khalifa, Riadh. 2012. « La fabrique des clandestins en France 1938–1940 ». *Migrations Société* 24/139 (jan.-fév.) : 11–26.
- Berstein, Serge. 1978. « Le Parti radical-socialiste arbitre du jeu politique français ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 275–306. Paris : Presses FNSP.
- . 1986. « Les radicaux : il existe désormais un ennemi à gauche ». Dans Jean-Pierre Azéma, Antoine Prost et Jean-Pierre Rioux, dir., *Le Parti communiste français des années sombres, 1938–1941*, 54–61. Paris : Seuil.
- Bourdin, Janine. 1978. « Les anciens combattants et la célébration du 11/11/1938 ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 95–114. Paris : Presses FNSP.
- Bourgeois, Guillaume. 1983. *Communiste et anticommunistes pendant la drôle de guerre*. Thèse de 3^e cycle en histoire contemporaine. Paris : Paris X-Nanterre.
- Bruhat, Jean. 1978. « La CGT ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 159–188. Paris : Presses FNSP.
- Collard De Sloovere, Charles. 1938. Discours de la séance du 22 juillet 1937. *Actes du Congrès international du patronage des libérés et des enfants traduits en justice (Paris 22–24 Juillet 1937)*, 217–220. Cahors : Union des Sociétés de Patronage de France.

- Crémieux-Brilhac, Jean-Louis. 1990. *Les Français de l'an 40*, vol. 1 : *La guerre, oui ou non ?* Paris : Gallimard.
- Dejonghe, Etienne, et Yves Le Maner. 1987. « Un bastion au Nord. Les communistes du Nord et du Pas-de-Calais, de la fin du Front populaire à mai 1941 ». Dans Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost et Jean-Pierre Azéma, dir., *Les communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938-1941*, 201-249. Paris : Presses de la FNSP.
- Du Réau, Elisabeth. 1977. « L'aménagement de la loi instituant la semaine de quarante heures ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *Édouard Daladier, chef de gouvernement avril 1938 - septembre 1939*, 129-149. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- . 1993. *Édouard Daladier : 1884-1970*. Paris : Fayard.
- Fœssel, Michaël. 2019. *Récidive. 1938*. Paris : PUF.
- Fridenson, Patrick. 1978. « Le patronat français ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 139-157. Paris : Presses FNSP.
- Garcia, Patrick. 1988. « La révolution momifiée ». *Espaces Temps* 38-39 : 4-12.
- Girault, René. 1977. « La décision gouvernementale en politique extérieure ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *Édouard Daladier, chef de gouvernement avril 1938 - septembre 1939*, vol. 1, 209-227. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Goguel, François. 1977. « Les élections législatives et sénatoriales partielles ». Dans *Édouard Daladier, chef de gouvernement avril 1938 - septembre 1939*, 45-54. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Guillen, Pierre. 1984. « Opinion publique et politique extérieure en Europe 1914-1940 ». *Publications de l'École française de Rome* 54 (2) : 37-56.
- . 1985. « Du bon usage des immigrés en temps de crise et de guerre, 1932-1940 ». *Vingtième Siècle* 7 : 117-126.
- . 1991. « L'évolution du statut des migrants en France aux XIX^e-XX^e siècles ». *Publications de l'École française de Rome* 146 : 35-57.
- Laborie, Pierre. 1994. « Les Espagnols et les Italiens dans l'imaginaire social ». Dans Pierre Milza et Denis Peschanski, dir., *Exils et migrations. Espagnols et Italiens en France 1938-1946*, 271-286. Paris : L'Harmattan.
- Lacroix-Riz, Annie. 2006. *Le choix de la défaite. Les élites françaises dans les années 1930*. Paris : Armand Colin.
- Machefer, Philippe. 1978. « Le Parti social français ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 307-326. Paris : Presses FNSP.
- Machelon, Jean-Pierre. 1976. *La République contre les libertés ?*. Paris : Presses FNSP.
- Monier, Frédéric. 1998. *Le complot dans la République : stratégies du secret, de Boulanger à la Cagoule*. Paris : La Découverte.
- Monnet, François. 1993. *Refaire la République : André Tardieu, une dérive réactionnaire (1876-1945)*. Paris : Fayard.
- Morabito, Marcel. 2004. *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*. Paris : Montchrestien.

- Noiriél, Gérard. 1991. *La Tyrannie du National. Le droit d'asile en Europe, 1793–1993*. Paris : Calmann-Lévy.
- . 1999. *Les origines républicaines de Vichy*. Paris : Hachette.
- Peschanski, Denis. 1987. « Répression. Du régime d'exception à "l'assainissement national" ». Dans Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost et Jean-Pierre Azéma, dir., *Les communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938–1941*, 145–166. Paris : Presses de la FNSP.
- . 2002. *La France des camps. L'internement 1938–1946*. Paris : Gallimard.
- Peyrefitte, Christel. 1977. « Les premiers sondages d'opinion ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *Édouard Daladier, chef de gouvernement avril 1938 – septembre 1939*, vol. 1, 265–278. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Poulhès, Louis. 2017. « 26 septembre 1939 : la dissolution des organisations communistes ». *Territoires Contemporains* 7, 3 mars. <http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/prodscientifique/TC.html>.
- Prost, Antoine. 2006. *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*. Paris : Seuil.
- Reynaud, Paul. 1963. *Mémoires*, t. 2 : *Envers et contre tous, 7 mars 1936–16 juin 1940*. Paris : Flammarion.
- Rosental, Paul-André. 2011. « Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours ». *Annales Histoire Sciences Sociales* 2 : 335–373.
- Rouban, Luc. 2001. *Les fonctionnaires*. Paris : Le Cavalier bleu.
- Sagnes, Jean. 1991. « Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent "non" à Vichy le 10 juillet 1940 ». *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 38/4 : 555–589.
- Sanson, Rosemonde. 1978. « L'Alliance démocratique ». Dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France et les Français en 1938 et 1939*, 327–339. Paris : Presses FNSP.
- Schor, Ralf. 1985. *L'opinion française et les étrangers*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Singer-Kerel, Jeanne. 1989. « "Protection" de la main-d'œuvre nationale en temps de crise. Le précédent des années trente ». *Revue Européenne des Migrations Internationales* 5 (2) : 7–27.
- Spire, Arnaud. 2005. *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration (1945–1975)*. Paris : Grasset.
- Sternhell, Zeev. 1978. *La Droite révolutionnaire, 1885–1914 : les origines françaises du fascisme*. Paris : Seuil.
- Ulrich Pier, Raphaële. 2005. « René Massigli (1888–1988), un grand du Quai d'Orsay », *Relations Internationales* 2 : 3–16.
- Weil, Patrick. 1991. *La France et ses étrangers, l'invention d'une politique de l'immigration 1938–1991*. Paris : Calmann-Lévy.



This work is subject to a [Creative Commons Attribution 4.0 International Public License](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).